

CONVOCACTION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 23 OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de Maisoncelles-du-Maine le cinq novembre deux mil vingt à vingt heures.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Tarifs cimetièrre 2021
- 2 - Prime de fin d'année des agents communaux 2020
- 3 - Décisions modificatives
- 4 - Désignation d'un recenseur pour le recensement 2021
- 5 - Travaux bâtiments terrain de foot
- 6 - Délibération pour demande de D.E.T.R.
- 7 - Délibération pour demande de subvention auprès du Département
- 8 - Compte-rendu de la commission aménagements
- 9 - Devis pour plantation d'une haie chemin pédestre
- 10 - Supplément des travaux cuisine salle polyvalente

QUESTIONS DIVERSES

SÉANCE DU 05 NOVEMBRE 2020

L'AN DEUX MIL VINGT, cinq novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Michel BOURGEOIS, Maire.

Etaient présents : M. Michel BOURGEOIS, M. Philippe PLU, M. Joël TESTIER, M. Baptiste SOUTON, M. Kévin GAUDRON, M. François BERSON, Mme Sylvie GUIARD, Mme Hélène BRETONNIER, M. André GARNIER, M. Jürgen VERLEUR, Mme Laurence COLLET

Etaient absents excusés : Mme Tatiana DAUVEL (a donné procuration à M. Michel BOURGEOIS), M. Gabriel DRONY, M. Grégory SESBOUÉ, Mme Lauriane CAUCHON,

Secrétaire de séance : M. Baptiste SOUTON

Le conseil observe une minute de silence en hommage aux victimes des récents attentats terroristes perpétrés sur le territoire de la République.

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion du 24 septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

1 - Tarifs cimetièrre 2021

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des concessions funéraires dans le cimetière communal pour l'année 2021 comme suit :

- A compter du 1^{er} janvier 2021, le prix pour une concession de caverne de 1m² est de 73€ pour 30 ans
- A compter du 1^{er} janvier 2021, le prix pour une concession traditionnelle de 2m² est de 129€ pour 30 ans

2 - Prime de fin d'année des agents communaux 2020

En décembre 2017, le conseil municipal avait délibéré sur le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Ce RIFSEEP se compose de deux éléments :

- IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise)
- CIA (complément indemnitaire annuel)

Le CIA intègre la prime de fin d'année. Le conseil municipal doit décider de maintenir le montant de l'année précédente ou de la réévaluer.

Les membres du conseil municipal décident d'octroyer les primes de fin d'année aux Agents Communaux, en fonction du temps de travail. Le montant des primes est octroyé, pour un montant total net de 3 000.00€ et sera versé avec le salaire de novembre prochain.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser à l'agent, employé par intérim en remplacement de notre agent de la cantine, une gratification exceptionnelle de 200.00€ montant net. Ce montant est calculé au prorata du temps de travail de l'année 2020.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération :

- **ACCEPTENT** de verser la gratification exceptionnelle de 200.00 € à l'agent, employé en remplacement, montant net, qui sera versé avec le salaire de décembre prochain.

3 - Décisions modificatives

En 2019, nous avons perçu de la DETR pour les travaux de l'aménagement du centre bourg. Elle a été mal imputée car les travaux de l'aménagement ne sont pas amortissables. Nous devons donc apporter des crédits, non prévus au budget, pour pouvoir la réinscrire à l'imputation correspondante :

Section d'investissement

Opération/article		Dépenses	Recettes
1331/041	D.E.T.R. transférable	- 24 916.09 €	
1321/041	D.E.T.R.		+ 24 916.09 €
Total DM n°1		- 24 916.09 €	+24 916.09 €
TOTAL BUDGET		341 366.09 €	341 366.09 €

Par ailleurs, Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que suite à la prononciation de la liquidation judiciaire du commerce, une provision pour le risque de non recouvrement de dette locative a été prise lors de la réunion de conseil du 05 décembre 2019 pour un montant de 2 050.44€. Aujourd'hui, la trésorerie nous demande de passer cette provision en admission en non-valeur.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent l'admission en non-valeur pour un montant de 2 050.04€ ainsi que la décision modificative et autorisent Monsieur le Maire à effectuer les écritures nécessaires à ce dossier.

4 - Désignation d'un recenseur pour le recensement 2021

Lors de la réunion de conseil du 19 juin 2020, le conseil municipal a désigné Sandra GENDRY en qualité de coordinateur communal pour le recensement de la population pour l'année 2021.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de recruter un agent recenseur, pour effectuer les opérations de recensement, qui se dérouleront sur la commune du 21 janvier au 20 février 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de créer un emploi de non titulaire pour la période de recensement
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Un appel à candidature sera présenté, dès à présent, pour cet emploi à temps partiel sur Janvier-février 2021.

5 - Travaux bâtiments terrain de foot

Monsieur le Maire propose, suite à la demande de l'association ESM, de construire une salle de convivialité (un club house) dans la continuité des vestiaires. Une rencontre avec les dirigeants aura lieu le samedi 07 novembre à 10h30. Pour ce faire, il faudra lancer un appel d'offres auprès d'un architecte pour qu'il puisse chiffrer les travaux. Le coût de cette construction avoisinerait les 50 000.00€ à 70 000.00€ (incluant les frais d'honoraires).

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent de lancer l'appel d'offres auprès d'un architecte pour la construction d'un club house attenant aux vestiaires du football et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

6 - Délibération pour demande de D.E.T.R.

Dans le cadre des travaux pour le bâtiment club house du terrain de foot, un avant-projet va être demandé auprès d'un architecte pour estimer le coût de ce chantier.

En parallèle, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil que l'on sollicite dans le cadre de la D.E.T.R., une subvention au taux de 30% pour un investissement plafonné à 500 000€.

De plus, il propose également que l'on sollicite également la Région dans le cadre du plan de relance investissement communal. L'objectif de ce plan est de pouvoir accompagner les communes dans la relance de leurs projets à la suite de la crise sanitaire liée à la COVID-19 afin de stimuler l'investissement local. Le taux d'intervention s'élèverait à 20% maximum du coût HT pour un investissement plafonné à 75 000 €.

Enfin, lors de la réunion de conseil du 19 juin 2020, le conseil municipal avait décidé de donner une suite favorable à la déclaration d'intention de candidature pour l'appel à projet « Label écoles numériques 2020 » proposé par l'inspection académique. Ce projet entre dans le cadre de la D.E.T.R 2021 dont l'objet serait « Acquisition de matériel favorisant le développement de l'usage numérique à l'école ». Le coût serait de 10 000.00€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- DÉCIDENT de solliciter dans le cadre de la D.ET.R., une subvention au taux de 30% pour un investissement plafonné à 500.000€ dans l'objet de la construction d'un bâtiment club house attenant aux vestiaires du football.
- DÉCIDENT de solliciter dans le cadre de la D.E.T.R., une subvention au taux de 25% pour un investissement plafonné à 50 000.00€ dans l'objet de l'acquisition de matériel favorisant le développement de l'usage numérique à l'école.
- DÉCIDENT de solliciter dans le cadre du plan de relance investissement communal de la Région, une subvention de 20% pour une subvention plafonnée à 75 000€ dans l'objet de la construction d'un bâtiment club house attenant aux vestiaires du football.
-

7 - Délibération pour demande de subvention auprès du Département

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise en place par le Département du plan Mayenne Relance. Une enveloppe de 4 millions d'euros est destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises. Sa répartition se fait sur les mêmes bases que les contrats de territoires. Chaque commune de moins de 10 000 habitants se verra donc accorder

une dotation forfaitaire. Elle sera libre de l'affecter aux investissements qu'elle juge elle-même prioritaires.

La dotation de la commune est de 10 288€, cumulable avec d'autres dispositifs de subvention du Département existants dans la limite d'un taux d'intervention du Département s'élevant à 80% maximum du coût total HT.

Afin d'obtenir un impact rapide sur l'économie locale, les opérations d'investissements devront avoir été engagées au 1^{er} juillet 2021.

Monsieur le Maire propose que l'on demande cette subvention pour les travaux du bâtiment club house attenant aux vestiaires du football.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal sollicite dans le cadre du plan Mayenne Relance, une subvention de 10 288€ dans l'objet de la construction d'un bâtiment club house attenant aux vestiaires du football.

8 - Compte-rendu de la commission aménagements

La commission « petits aménagements » s'est réuni le jeudi 8 octobre pour faire l'état des lieux de tous les petits aménagements que l'on pourrait mettre en place sur la commune : mettre une bâche avec des plantations sur le talus rue du Maine, remettre des poubelles autour de l'étang et près du distributeurs de baguettes, des bancs au terrain de boules près de la salle polyvalente, un bac à fleurs route de Villiers et la remise en état des différentes plantations florales qui ont souffert de la sécheresse dans diverses endroits.

Monsieur le Maire propose que la municipalité acquière 3 poubelles et 2 bancs auprès de la société MAVASA de Bonchamp-les-Laval pour un montant de 1 253.63€ HT.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte d'acheter ces matériaux auprès de la société MAVASA pour un montant de 1 253.63€ HT et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

9 - Devis pour plantation d'une haie chemin pédestre

La commission a demandé un devis à trois entreprises pour une haie bocagère sur le nouveau chemin pédestre. A ce jour, deux devis nous sont parvenus. Le conseil décide de retenir l'entreprise la moins disant : entreprise Rosiaux pour un montant de 1 749.38€TTC. Ces travaux devraient être effectués en janvier 2021.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent le devis de l'entreprise Rosiaux pour un montant de 1 749.38€TTC et autorisent Monsieur le Maire a signé tout document s'y référant.

10 - Supplément des travaux cuisine salle polyvalente

Les travaux de la faïence sont effectués. La pose du piano et des fours devraient être installés d'ici peu. Les placards ont été retirés. Pour les combler, Monsieur le Maire propose que l'on achète une table en inox et une étagère.

Le conseil municipal décide de reporter ce dossier à la prochaine réunion afin de faire de nouvelles recherches de fournisseur.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Terrain « Le Jardin »

Mme MOUTIER-BESCHER Mireille a transmis un courrier à Monsieur le Maire pour faire une demande de sortie éventuelle du côté du lotissement des châtaigniers de son terrain prénommé « Le Jardin ».

Après discussion, l'ensemble du conseil considère que l'entrée actuelle serait la meilleure solution. Il est toutefois proposé une sortie dans l'axe du parking goudronné du côté du lotissement tout en sachant que lors de la construction de la maison individuelle, les artisans devront faire leur entrée par le 4 rue de Bretagne afin de ne pas détériorer la chaussée du parking. De plus, les futurs acquéreurs devront prévoir deux emplacements de parking sur leur terrain.

Après avoir délibéré (10 pour et 2 contre), cette proposition va être mentionnée par courrier à la propriétaire et aux futurs acquéreurs.

2 - Commission scolaire

Une seconde rencontre avec la municipalité du Bignon-du-Maine aura lieu le lundi 09 novembre pour trouver un accord sur le financement du R.P.I.. Les commissions scolaires de chaque commune s'étant déjà réunies sans trouver de consensus. La commune du Bignon, arguant que la convention qui existait précédemment n'a pas été signée pour l'année 2019/2020, refuse de la reconduire.

3 - Commission bulletin municipal

Le bulletin municipal est en cours de fabrication et en attente des devis pour l'impression.

4 - Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre aura lieu le mercredi 11 à 11h30 avec une dépose de gerbe au monument en format restreint c'est-à-dire en nombre de personnes limité.

Séance levée à 22h00